

Avis voté en plénière du 13 juin 2017

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe CFTC

Mesdames Elodie Martinie-Cousty et Joëlle Prévost-Madère nous ont fait découvrir une activité méconnue du grand public. Nous les remercions pour la qualité pédagogique de leur travail.

Alors que cette activité complexe représente la moitié de la production aquatique mondiale, la France qui dispose d'un potentiel en termes de zone économique maritime, d'un savoir-faire et de compétences reconnues, voit le secteur de la pêche et de l'aquaculture accuser un déficit commercial croissant. Il faut y ajouter un constat alarmant et interpellant : 86 % des volumes des produits aquatiques consommés en France sont importés ! Il est donc urgent de rééquilibrer l'importation des produits aquacoles.

L'avis indique que pour favoriser le développement durable des filières aquacoles, plusieurs actions sont à mettre en œuvre ; la CFTC en a retenu quelques-unes.

Le secteur aquacole gagnerait à relever d'une même structure décisionnelle afin d'éviter un éparpillement des lieux de décisions : un seul ministère chargé de l'alimentation, l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la forêt et qui intègre des compétences d'expertise environnementale, serait une sage mesure.

Le développement de ces filières doit se concrétiser par un soutien des projets d'installation de fermes aquacoles, la facilitation de la transmission et de leur développement ; ainsi pourrait-on sortir d'une vingtaine d'années d'inertie. Les 300 jeunes issus des différents centres de formation auraient la possibilité de trouver un emploi à la sortie. Ces filières limiteraient l'utilisation de contrats précaires

Ce secteur emploie des travailleurs saisonniers : la CFTC considère qu'on doit leur garantir une meilleure couverture sociale et faciliter à tous l'accès à la formation continue.

Tout ceci doit être accompagné de moyens : la recherche devrait être au service du développement de ce secteur. Réunir les services de recherche Ifremer, les agences régionales de développement, les mettre au service d'une réflexion sur les enjeux de projets d'implantation de fermes aquacoles assurerait, entre autres, le respect des milieux naturels. Une priorité doit être donnée aux pratiques agricoles les plus respectueuses des milieux naturels qui prennent en compte la mise en œuvre des techniques de recirculation d'eau des élevages piscicoles.

La CFTC a voté cet avis.